



Conseil exécutif du Programme des Nations Unies  
pour les établissements humains  
Deuxième session de 2021  
Nairobi, 15 et 16 novembre 2021  
Point 7 de l'ordre du jour provisoire\*

Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles  
d'ONU-Habitat, y compris la communication  
d'informations sur les activités relatives aux programmes  
menées par le Programme en 2021 et l'exécution  
des sous-programmes, des programmes phares et  
des activités de coopération technique, et mise à jour  
sur la réponse du Programme à la pandémie de maladie  
à coronavirus (COVID-19)

## Activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, notamment l'adaptation des objectifs de développement durable aux contextes locaux, les orientations sur les droits et les politiques en matière de logement et les travaux sur les migrations et les déplacements

### Rapport de la Directrice exécutive

#### I. Introduction

1. La mise en place d'échanges répétés entre les activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) est essentielle au renforcement de l'incidence de ses travaux. À cet égard, des programmes de renforcement des connaissances permettent d'informer et d'élaborer des outils techniques qui, à leur tour, améliorent la compréhension des questions urbaines aux niveaux local, national et mondial.
2. Le rôle essentiel de ce cycle d'échanges entre les activités normatives et opérationnelles est manifeste dans les trois initiatives exposées dans le présent rapport : a) l'adaptation des objectifs de développement durable aux contextes locaux, y compris par le biais des examens locaux volontaires et du programme phare intitulé « Les villes et les objectifs de développement durable », qui illustrent la façon dont la mise en œuvre des susdits objectifs a été améliorée grâce à de meilleurs outils d'exploitation des données et des connaissances permettant d'accélérer les efforts de développement au niveau local ; b) l'orientation normative et le plaidoyer d'ONU-Habitat concernant les politiques et les priorités en matière de logement, en prenant le contexte de l'Europe en exemple ; c) les travaux menés au niveau mondial sur les questions de migration et de déplacement, qui orientent les efforts déployés à l'échelle du système des Nations Unies concernant l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix et s'appuient sur les partenariats et les interventions intégrées dans les situations de crise.

---

\* HSP/EB.2021/12.

3. Les initiatives susmentionnées offrent au Conseil exécutif d'ONU-Habitat une occasion d'examiner sa stratégie et ses activités au regard des besoins prioritaires découlant des différentes situations et des contextes géographiques des États membres. Le présent rapport décrit la manière dont les activités normatives et opérationnelles sont intégrées dans les travaux d'ONU-Habitat pour améliorer la qualité de vie et promouvoir la paix et un relèvement plus vert et plus juste après la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), en exploitant le potentiel du développement urbain durable pour mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes et atteindre les objectifs de développement durable.

## **II. Adaptation des objectifs de développement durable aux contextes locaux et examens locaux volontaires**

### **A. Contexte**

4. ONU-Habitat s'efforce de faire progresser la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau local, conformément aux engagements et aux principes énoncés dans le Nouveau Programme pour les villes. L'appui fourni par ONU-Habitat permet de faire en sorte que les caractéristiques novatrices des objectifs de développement durable (universalité, interdépendance et indivisibilité) soient transposées au niveau local.

5. L'adoption et la mise en œuvre rapides au niveau local des objectifs de développement durable sont devenues de plus en plus cruciales. De nombreuses villes et administrations locales élaborent des stratégies, politiques et initiatives novatrices pour adapter les objectifs aux contextes locaux, afin de réaliser le Programme 2030, d'éviter une annulation des progrès accomplis depuis 2015 et d'appuyer un relèvement inclusif, résilient et durable après la pandémie de COVID-19. Les villes sont les épices de la pandémie et les administrations locales sont en première ligne pour gérer la crise, y compris concernant le relèvement.

6. Le présent rapport met l'accent sur la stratégie d'ONU-Habitat et sur les progrès réalisés à ce jour pour appuyer l'adaptation des objectifs de développement durable aux contextes locaux. Il s'agit notamment d'activités menées dans le cadre de partenariats intégrés à plusieurs niveaux pour relier tous les éléments de la chaîne de mise en œuvre : du point de vue normatif, depuis l'appui à la collecte inclusive de données jusqu'à l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et la définition des priorités ; du point de vue opérationnel, depuis l'appui à la mise en œuvre des projets jusqu'à la mise en place de systèmes robustes de suivi et de communication d'informations.

### **B. Approche**

7. L'approche d'ONU-Habitat en matière d'adaptation des objectifs de développement durable aux contextes locaux repose sur trois piliers principaux : le Cadre mondial de suivi urbain, les examens locaux volontaires et le programme phare « Les villes et les objectifs de développement durable ».

#### **1. Cadre mondial de suivi urbain**

8. ONU-Habitat est chargé par l'Assemblée générale et la Commission de statistique de diriger l'élaboration d'un ensemble harmonisé d'indicateurs permettant de suivre les progrès de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes au niveau local. Le cadre mondial de suivi urbain harmonise les indicateurs existants tout en tenant compte des liens entre les zones rurales et urbaines et du principe de ne laisser personne de côté. Il se compose d'un ensemble central d'indicateurs globaux et d'une série d'ensembles secondaires d'indicateurs, afin de permettre l'adaptation à chaque contexte local et l'analyse de celui-ci, tout en s'alignant sur les visions locales pour les villes. Il constitue une base utile pour la préparation des examens nationaux volontaires et des examens locaux volontaires, ainsi que des bilans communs de pays.

9. Le Cadre mondial de suivi urbain est au cœur de l'approche d'ONU-Habitat en matière de collecte de données et d'élaboration d'indicateurs pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable au niveau local, ainsi pour les examens locaux volontaires et le programme phare « Les villes et les objectifs de développement durable ». Il fera l'objet d'une numérisation dans le cadre d'un partenariat avec la Global CEO Alliance, afin de permettre aux villes de mesurer et de comparer leurs résultats en matière de développement. Une version pilote a été lancée pour le programme phare « Les villes et les objectifs de développement durable ». Le Cadre numérisé sera déployé dans le monde entier une fois qu'il aura été officiellement approuvé par la Commission de statistique, ce qui devrait avoir lieu au cours du premier semestre de 2022.

10. Le Cadre mondial de suivi urbain se doit d'être efficient, afin de ne pas alourdir la charge des villes, efficace, afin d'aider ces dernières à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes et à fournir des informations pour promouvoir l'action locale, et harmonisé, afin de produire des données comparables. Il peut intégrer des ensembles supplémentaires d'indicateurs permettant, par exemple, de comprendre les différences constatées au niveau des districts et des sous-districts au sein des villes.

## 2. Examens locaux volontaires

11. Les progrès réalisés par le biais des examens locaux volontaires sont le résultat d'une transformation de bas en haut, d'innovations locales et d'un dialogue mondial renforcé. Au cours de l'année écoulée, le mouvement mondial des examens locaux volontaires a connu une croissance exponentielle, 65 examens étant en cours et une vingtaine de municipalités et d'administrations régionales travaillant déjà sur leurs examens pour 2021 et 2022. Les examens locaux volontaires sont devenus l'un des principaux outils dont disposent les administrations locales et régionales pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable et en rendre compte. En outre, ils se sont révélés être de puissants accélérateurs de la mise en œuvre des objectifs au niveau local dans le monde entier.

12. Les examens locaux volontaires peuvent améliorer les utilisations novatrices des données, l'inclusion et la participation des parties prenantes, la cohérence des politiques, la planification stratégique et la gouvernance à plusieurs niveaux. L'interaction entre les niveaux local et national est également renforcée par les liens entre les examens locaux volontaires et les examens nationaux volontaires. ONU-Habitat aide les villes à concevoir des examens locaux volontaires au moyen de données et d'analyses de pointe et en offrant des possibilités de transmission de savoir entre pairs, et s'est imposé en tant qu'organisation cheffe de file dans le monde en matière de normes et de connaissances, dans le domaine des examens locaux volontaires en particulier et dans celui de l'adaptation des objectifs de développement durable aux contextes locaux en général.

## 3. Programme phare « Les villes et les objectifs de développement durable »

13. Le programme phare « Les villes et les objectifs de développement durable » aide les villes à atteindre les objectifs de développement durable au moyen d'une chaîne de valeur réunissant des données urbaines et une planification stratégique fondée sur des données probantes, le renforcement des capacités institutionnelles et l'investissement à impact. Chaque volet s'accompagne d'outils et de ressources en ligne et comprend la fourniture d'un appui technique. Ainsi, l'initiative renforce les perspectives économiques locales, améliore la durabilité environnementale, réduit les inégalités sociales et, à terme, améliore la qualité de vie de tous les résidents. À ce titre, le programme phare « Les villes et les objectifs de développement durable » joue un rôle déterminant dans la mise en œuvre efficace du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023 et de ses quatre domaines de changement. Plus particulièrement :

a) S'agissant du volet relatif aux données, les examens locaux volontaires permettent de collecter des données statistiques et spatiales et des données sur la perception, par le biais du Cadre mondial de suivi urbain, afin de suivre la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de recenser les domaines d'action prioritaires ;

b) Le volet relatif au renforcement des capacités comprend des outils de diagnostic, tels que l'outil d'évaluation des projets relatifs aux objectifs de développement durable, applicables aux domaines de la gouvernance, de la planification, de la prestation de services et des recettes, et recommande aux villes des programmes de formation et des ressources techniques adaptés, tout en renforçant la capacité des grands projets urbains à contribuer à la mise en œuvre des objectifs ;

c) Le volet relatif à l'investissement comprend un mécanisme d'investissement urbain qui appuie la préparation en amont des projets, ce qui permet de veiller à leur conformité avec les objectifs de développement durable et à leur faisabilité financière et de mettre en relation les projets en attente avec des sources de capitaux publics et privés.

14. Par le biais du programme phare « Les villes et les objectifs de développement durable », ONU-Habitat entend avoir une incidence positive sur un million de personnes dans quelque 1 000 villes en adoptant une approche intégrée et systématique qui associe l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, des outils numérisés et un appui aux capacités numériques, un appui technique et la mise en relation des sources de financement avec des projets dont le rôle de catalyseur et la forte incidence favorisent la mise en œuvre des objectifs.

## C. Axes de travail

15. Les efforts en matière d'adaptation des objectifs de développement durable aux contextes locaux sont organisés selon quatre axes de travail : les partenariats stratégiques ; l'élaboration de normes et la gestion des connaissances ; la sensibilisation et le renforcement des capacités ; l'assistance technique.

### 1. Partenariats stratégiques

16. Fonctionnant avec des ressources minimales au cours des 12 derniers mois, ONU-Habitat a concentré ses efforts sur la création et la consolidation des partenariats stratégiques avec les principales parties prenantes aux échelles internationale, nationale et locale, tout en se présentant comme un partenaire incontournable en ce qui concerne l'adaptation des objectifs de développement durable aux contextes locaux et les examens locaux volontaires. Parmi les principaux partenaires d'ONU-Habitat, on compte les suivants :

a) Les administrations locales et leurs associations représentatives dans le monde entier, qui sont des interlocuteurs et des bénéficiaires clés des activités d'ONU-Habitat. Il s'agit, par exemple, de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), de Local Governments for Sustainability (gouvernements locaux pour le développement durable), du Global Parliament of Mayors (parlement mondial des maires) et d'autres membres de la Global Task Force Local and Regional Governments (équipe spéciale mondiale des autorités locales et régionales) ; de la Plateforme du Programme pour les villes ; de diverses associations nationales de villes ;

b) Les gouvernements avec lesquels ONU-Habitat travaille au renforcement de l'approche d'adaptation des objectifs de développement durable aux contextes locaux et des liens entre les examens locaux volontaires et les examens nationaux volontaires, ainsi qu'à la mobilisation de ressources. Il s'agit notamment de l'Espagne, de la Finlande, de l'Italie, du Japon et de la Malaisie ;

c) Les entités du système des Nations Unies, ce qui est essentiel pour assurer la cohérence de l'appui fourni par ce dernier. Parmi les principaux acteurs des Nations Unies, on compte le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, les commissions régionales (Commission économique pour l'Afrique, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Commission économique pour l'Europe, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ;

d) Les groupes de réflexion, organisations à but non lucratif et établissements universitaires qui appuient la création de connaissances et fournissent des avis d'experts. Par exemple, on peut citer le centre de recherche ARCO de l'Université de Florence, le centre d'excellence Urbanice Malaysia, l'organisation suédoise ICLD (centre international pour la démocratie locale) et l'organisation allemande Engagement Global.

### 2. Élaboration de normes et gestion des connaissances

17. ONU-Habitat et CGLU ont élaboré les produits normatifs clés ci-après pour aider les administrations locales, régionales et nationales à progresser dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable au niveau local et à concevoir des examens locaux volontaires efficaces :

a) *Directives concernant les examens locaux volontaires : volume 1 – Analyse comparative des examens locaux volontaires existants.* Ce volume fournit une analyse de tous les documents publiés par les administrations locales pour évaluer leurs performances en matière de mise en œuvre des objectifs de développement durable, en recherchant les points communs, les variables comparables et les fils conducteurs reliant les examens locaux volontaires ;

b) *Directives concernant les examens locaux volontaires : volume 2 – Vers une nouvelle génération d'examens locaux volontaires : explorer le lien local-national.* Ce volume fournit une analyse de la relation entre les examens locaux volontaires et les examens nationaux volontaires, ainsi que des mécanismes de dialogue, de collaboration et d'apprentissage mutuel. Il donne également des conseils aux administrations locales et régionales concernant la manière d'influencer les niveaux supérieurs d'élaboration des politiques et de catalyser une participation infranationale plus large.

18. D'autres recherches et orientations normatives à venir porteront sur les examens locaux volontaires et les mégapoles, avec l'appui de CGLU et de l'Association mondiale des grandes métropoles (Metropolis), la problématique femmes-hommes dans les examens locaux volontaires et les données dans le contexte des examens locaux volontaires.

### 3. Sensibilisation et renforcement des capacités

19. ONU-Habitat mène des activités de plaidoyer et de renforcement des capacités en matière de développement urbain durable en organisant des manifestations internationales et en offrant des possibilités de transmission de savoir entre pairs. Ces activités facilitent l'échange d'idées et de ressources en matière de connaissances et permettent de faire fond sur les bonnes pratiques, en renforçant les partenariats existants et en en créant de nouveaux. On trouvera ci-après quelques points clefs des efforts mondiaux de plaidoyer et de renforcement des capacités :

a) Une réunion du groupe d'experts sur la nouvelle génération d'examens locaux volontaires s'est tenue en février 2021. Cette réunion a été organisée avec l'appui de la ville de Madrid pour examiner la question de la gouvernance et de la coordination à plusieurs niveaux<sup>1</sup>. Des administrations locales et nationales espagnoles, finlandaises et japonaises ont présenté conjointement leurs efforts visant à coordonner l'action pour adapter les objectifs de développement durable aux contextes locaux par le biais du processus d'examen volontaire. Un débat a ensuite eu lieu avec des administrations locales du monde entier et des représentants du système des Nations Unies. La réunion constituait une étape importante de l'élaboration des *Directives concernant les examens locaux volontaires : volume 2 – Vers une nouvelle génération d'examens locaux volontaires : explorer le lien local-national* ;

b) La première réunion du Groupe de travail sur le développement du Groupe des Vingt (G20) s'est tenue les 24 et 25 février 2021 sous la présidence de l'Italie<sup>2</sup>, qui a placé les questions des villes et des infrastructures durables, de l'adaptation des objectifs de développement durable aux contextes locaux et des villes de taille moyenne en tête des priorités du Groupe. ONU-Habitat et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont été invités à appuyer les discussions entre les membres du G20 dans le cadre du Groupe de travail sur le développement et à assurer les fonctions de coorganisateur d'une plateforme du G20 sur l'adaptation des objectifs de développement durable aux contextes locaux et sur les villes intermédiaires. La participation d'ONU-Habitat au processus a contribué à renforcer les propositions de fond et a aidé la présidence italienne à cibler l'attention stratégique sur le sujet de l'adaptation des objectifs de développement durable aux contextes locaux et sur celui des villes intermédiaires, thèmes qui sont également mentionnés dans le communiqué publié à l'occasion de la réunion des ministres du développement qui s'est tenue le 29 juin 2021 à Matera (Italie) ;

c) ONU-Habitat et CGLU ont appuyé les journées des examens locaux volontaires et des examens infranationaux volontaires qui se sont tenues en juillet 2021 afin de fournir aux administrations locales et aux autres parties prenantes des connaissances de pointe, ainsi qu'un espace d'échange et d'apprentissage mutuel pour tous les gouvernements et les parties prenantes qui s'emploient à faire progresser l'adaptation des objectifs de développement durable aux contextes locaux<sup>3</sup>. Parmi les manifestations organisées dans ce cadre figurent le lancement de l'examen local volontaire de Florence (Italie), une séance sur les données et les indicateurs dans les processus d'examen local volontaire et d'examen infranational volontaire, une séance sur l'inclusion sociale et les processus participatifs dans les examens locaux volontaires et les examens infranationaux volontaires et une séance sur les examens infranationaux volontaires, ainsi que le lancement des *Directives concernant les examens locaux volontaires : volume 2 – Vers une nouvelle génération d'examens locaux volontaires : explorer le lien local-national* ;

d) ONU-Habitat a appuyé les administrations locales et régionales au moyen d'activités de renforcement des capacités et de formation, y compris par le biais de modules d'apprentissage<sup>4</sup> sur les questions suivantes : a) introduction à l'adaptation des objectifs de développement durable aux contextes locaux ; b) planification territoriale pour atteindre les objectifs ; c) communication d'informations dans le cadre des examens nationaux et locaux ; d) adaptation des objectifs aux contextes locaux au moyen d'une coopération décentralisée ; e) au-delà de la gestion immédiate de la pandémie de COVID-19, en partenariat avec CGLU et Metropolis. Ce dernier module était un exercice d'apprentissage unique qui a rassemblé des administrations locales et régionales et des partenaires du monde entier pour discuter de sujets clefs liés à la pandémie de COVID-19.

<sup>1</sup> Voir [https://unhabitat.org/sites/default/files/2021/07/communiqu%C3%A9\\_on\\_voluntary\\_local\\_reviews\\_final\\_edit.pdf](https://unhabitat.org/sites/default/files/2021/07/communiqu%C3%A9_on_voluntary_local_reviews_final_edit.pdf) (en anglais uniquement).

<sup>2</sup> Voir <https://oecd-development-matters.org/2021/07/06/why-local-why-now-strengthening-intermediary-cities-to-achieve-the-sdgs> (en anglais uniquement).

<sup>3</sup> Voir [https://unhabitat.org/sites/default/files/2021/07/report\\_vlr-vsr\\_days\\_hlpf\\_2021\\_1.pdf](https://unhabitat.org/sites/default/files/2021/07/report_vlr-vsr_days_hlpf_2021_1.pdf) (en anglais uniquement).

<sup>4</sup> Publié par les entités suivantes : ONU-Habitat, PNUD, CGLU, Global Taskforce of Local and Regional Governments, Diputació Barcelona et Plataforma.

Des représentants de 94 villes et 50 pays ont tenu des discussions dans le cadre de 17 séances, dont les résultats ont été réunis dans un centre de connaissances unique en ligne.

#### 4. Assistance technique

20. En ce qui concerne l'assistance technique, ONU-Habitat a :

a) En 2019, fourni un appui aux villes de Niteroi et Rio de Janeiro (Brésil) et de Chimbote et Trujillo (Pérou) ;

b) En 2020–2021, fourni un appui aux villes de Moscou (Fédération de Russie) et de Florence (Italie) et entamé des discussions avec la ville de Katowice (Pologne) ;

c) Lancé des travaux à Amman, en partenariat avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, afin de concevoir les premiers examens locaux volontaires pour les pays arabes. De futurs examens locaux volontaires sont en cours d'élaboration, avec l'appui d'ONU-Habitat, pour les villes de Madrid (Espagne), d'Agadir (Maroc), et de Bhopal (Inde) ;

d) Noué un partenariat avec le Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies en Malaisie, ce qui a permis d'intégrer les examens locaux volontaires dans le deuxième processus d'examen national volontaire de la Malaisie.

### D. Principales réalisations normatives et opérationnelles

21. Depuis avril 2020, les travaux effectués par ONU-Habitat en matière de mise en œuvre des objectifs de développement durable au niveau local et d'examens locaux volontaires ont connu une évolution et une accélération, grâce à un processus bien articulé de cocreation et de coordination entre les services, sections et groupes d'ONU-Habitat et entre son siège et ses bureaux nationaux et régionaux sur le terrain. Une approche organisationnelle à l'échelle d'ONU-Habitat a été adoptée pour adapter les objectifs de développement durable aux contextes locaux.

22. Sur le plan externe, cela a conduit à une consolidation de la position d'ONU-Habitat vis-à-vis des partenaires locaux, nationaux et internationaux en tant qu'institution internationale définissant le programme en matière d'examens locaux volontaires. ONU-Habitat est considéré comme le principal producteur de connaissances de pointe et d'orientations normatives en matière d'examens locaux volontaires et d'adaptation des objectifs de développement durable aux contextes locaux. Par exemple, les commissions régionales du système des Nations Unies et les bureaux des coordonnateur(trice)s résident(e)s se sont adressés à ONU-Habitat pour élaborer, respectivement, des orientations régionales communes et des approches nationales communes en matière d'examens locaux volontaires. ONU-Habitat est également l'entité des Nations Unies à laquelle les villes et les régions s'adressent pour obtenir une assistance technique en matière d'examens locaux volontaires, comme en témoigne la demande croissante d'aide à la conception des examens.

#### Local2030

23. Local2030 est un projet du Cabinet du Secrétaire général qui, d'ici à la fin de l'année 2021, se transformera en une vaste coalition visant à faire progresser l'adaptation des objectifs de développement durable aux contextes locaux à l'appui de la décennie d'action pour la réalisation des objectifs. La coalition servira de plateforme pour la mise en place de réseaux réunissant des administrations locales et régionales et leurs associations, des gouvernements, des entreprises, des associations locales et d'autres acteurs locaux, ainsi que le système des Nations Unies. Elle favorisera la collaboration et la conception d'idées novatrices, ainsi que l'échange de solutions et la mise en œuvre de stratégies, en tirant parti des processus d'urbanisation rapide pour accélérer la réalisation des objectifs.

24. La coalition créera des possibilités de collaboration efficace avec les entités des Nations Unies, afin de progresser dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Parallèlement, elle renforcera les capacités des entités des Nations Unies à orienter l'évolution de l'urbanisation et la prise de décisions au niveau local. Elle appuiera les efforts des équipes de pays des Nations Unies et des bureaux des coordonnateur(trice)s résident(e)s visant à collaborer avec les acteurs locaux en coordination avec les gouvernements, en tirant parti des atouts du système des Nations Unies. Enfin, elle appuiera les efforts faits par un large éventail d'acteurs locaux pour suivre la mise en œuvre des objectifs et en rendre compte.

25. Le secrétariat de la coalition Local2030 sera hébergé par ONU-Habitat, qui coprésidera également la coalition à tour de rôle avec une autre entité des Nations Unies. Durant les deux premières années, la coprésidence sera assurée par ONU-Habitat et le PNUD.

## E. Voie à suivre

26. En veillant à ce que les politiques et les engagements du Programme 2030 soient mis en œuvre localement dans le monde entier, la stratégie d'ONU-Habitat pour l'adaptation des objectifs de développement durable aux contextes locaux demeurera ancrée dans l'approche territoriale. En affinant et en intensifiant chacune des composantes essentielles de la stratégie, ONU-Habitat entend atteindre les objectifs ci-après :

- a) Accroître les connaissances et renforcer les capacités des villes et des municipalités à réaliser le Programme 2030, y compris les objectifs de développement durable ;
- b) Intensifier l'intégration institutionnelle et renforcer la gouvernance à plusieurs niveaux au sein des administrations locales, nationales et régionales en nouant des partenariats d'appui et en améliorant la collecte, le regroupement et l'échange des données, ainsi que la compréhension des aspects mutuellement avantageux des examens locaux volontaires et des examens nationaux volontaires ;
- c) Réduire les disparités spatiales et les inégalités et remédier au manque de données en unifiant le cadre de suivi urbain pour recenser les causes profondes des problèmes et les atténuer de manière concertée, afin de ne laisser personne de côté ;
- d) Fournir des conseils aux administrations locales et régionales concernant l'adaptation des objectifs de développement durable aux contextes locaux, y compris par le biais de la collecte de données, de la communication régulière d'informations, de la participation des communautés, de l'élaboration de projets, du financement et de l'échange de bonnes pratiques, ainsi qu'au moyen d'approches novatrices telles que la mise en place de laboratoires urbains.

## III. Engagement d'ONU-Habitat concernant les questions et priorités stratégiques en matière de logement et exemples en Europe

### A. Contexte : le logement en droit international et la ligne d'action de l'Organisation des Nations Unies

27. La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948<sup>5</sup> et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966<sup>6</sup> consacrent le droit à un logement suffisant comme une composante du droit à un niveau de vie suffisant<sup>7</sup>.

28. Dans son observation générale n° 4 (1991), le Comité des droits économiques, sociaux et culturels a interprété le droit à un logement suffisant comme comprenant sept éléments : a) la sécurité légale de l'occupation ; b) l'existence de services, matériaux, équipements et infrastructures ; c) la capacité de paiement ; d) l'habitabilité ; e) la facilité d'accès ; f) l'emplacement ; g) le respect du milieu culturel.

29. Le Programme 2030 donne la priorité au droit à un logement suffisant dans la cible 11.1, par laquelle les États se sont engagés à assurer, d'ici à 2030, l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et à assainir les quartiers de taudis. ONU-Habitat a été désigné coordonnateur de la cible 11.1 et des indicateurs connexes<sup>8</sup>.

30. En 2013, à sa vingt-quatrième session, le Conseil d'administration d'ONU-Habitat a prié ce dernier :

<sup>5</sup> Le paragraphe 1 de l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme prévoit que « [t]oute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté ».

<sup>6</sup> Le paragraphe 1 de l'article 11 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels prévoit que les États parties au Pacte « reconnaissent le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris une nourriture, un vêtement et un logement suffisants, ainsi qu'à une amélioration constante de ses conditions d'existence », qu'ils « prendront des mesures appropriées pour assurer la réalisation de ce droit » et qu'ils « reconnaissent à cet effet l'importance essentielle d'une coopération internationale librement consentie ».

<sup>7</sup> Voir également [www.ohchr.org/EN/Issues/Housing/Pages/InternationalStandards.aspx](http://www.ohchr.org/EN/Issues/Housing/Pages/InternationalStandards.aspx).

<sup>8</sup> Voir <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database/> (en anglais uniquement).

de poursuivre les objectifs de la Stratégie mondiale du logement en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, y compris le PNUE, en opérant les réorientations nécessaires, et notamment en intégrant le logement à d'autres dimensions urbaines ; en encourageant les marchés à s'intéresser aux catégories défavorisées ; en promouvant des réformes systématiques pour permettre un plus large accès à des logements convenables ; en renforçant les liens entre le logement, l'économie, l'emploi et l'atténuation de la pauvreté ; en appliquant des modèles durables pour la conception des bâtiments et des quartiers, et en contribuant à améliorer les conditions de vie des habitants des bidonvilles<sup>9</sup>.

31. Le Nouveau Programme pour les villes contient un certain nombre de références au droit à un logement suffisant, y compris dans le cadre de l'engagement des États à :

promouvoir, aux niveaux national, infranational et local, des politiques du logement qui favorisent l'exercice progressif du droit à un logement convenable pour tous, en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant, s'attaquent à toutes les formes de discrimination et de violence, s'opposent aux expulsions arbitraires et accordent une attention particulière aux besoins des sans-abri, des personnes en situation de vulnérabilité, des groupes à faible revenu et des personnes handicapées, en même temps qu'elles facilitent la participation des populations et des autres parties prenantes à leur élaboration et à leur mise en œuvre<sup>10</sup>.

32. Par le biais de son plan stratégique pour la période 2020–2023, ONU-Habitat vise à s'acquitter des mandats qui lui ont été confiés dans les traités pertinents, les objectifs de développement durable, le Nouveau Programme pour les villes et les résolutions des organes directeurs en matière de logement, principalement au moyen du domaine de changement relatif à la réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans les communautés sur l'ensemble du continuum urbain-rural. Par ailleurs, il est censé fournir des orientations et une assistance technique en vue d'un accès plus large et sûr à la terre et à un logement convenable et abordable.

33. La fourniture d'un logement convenable est également un objectif important au titre des résultats du plan stratégique sur l'adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques et l'amélioration des conditions de vie et de l'inclusion des personnes migrantes, réfugiées et déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

34. En 2015, les États membres de la Commission économique pour l'Europe ont adopté la Charte de Genève sur le logement durable<sup>11</sup>, qui contribue à la mise en œuvre des objectifs de développement durable intéressant les villes et les établissements humains, ainsi que du cadre stratégique mondial d'ONU-Habitat pour le logement.

## **B. Principales questions relatives à la politique du logement dans la région européenne**

35. Selon les données recueillies dans le cadre d'enquêtes Eurobaromètre, le logement est devenu une source de préoccupation croissante pour les citoyens européens et la première question nationale dans des pays tels que l'Allemagne, l'Irlande, le Luxembourg et Malte<sup>12</sup>.

36. Bien que les données récentes sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans l'Union européenne<sup>13</sup> aient montré des tendances positives pour tous les indicateurs de l'objectif 11<sup>14</sup>, certains groupes sont toujours privés de logement de manière disproportionnée, un problème amplifié par la pandémie de COVID-19. Ainsi, alors que 17,1 % de la population de l'Union européenne vit dans des logements surpeuplés, le nombre de cas de surpeuplement est considérablement plus élevé chez les personnes dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté

<sup>9</sup> Résolution 24/9 du Conseil d'administration, par. 1.

<sup>10</sup> Résolution 71/256 de l'Assemblée générale, annexe, par. 31.

<sup>11</sup> E/ECE/1478/Rev.1.

<sup>12</sup> <https://europa.eu/eurobarometer/screen/home>.

<sup>13</sup> Eurostat, *Sustainable Development in the European Union: Monitoring Report on Progress Towards the SDGs in an EU Context – 2021 Edition* (Le développement durable dans l'Union européenne : rapport sur le suivi des progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable dans un contexte européen – édition 2021) (2021) (en anglais uniquement).

<sup>14</sup> 1) Les personnes vivant au sein de ménages dans des logements insalubres, 2) les personnes vivant dans des conditions de surpeuplement.



(29,1 %), les migrants originaires de pays non-membres de l'Union européenne (36 %) <sup>15</sup> et les jeunes du groupe d'âge des 15 à 29 ans (23,5 %) <sup>16</sup>. Une enquête menée dans six pays a révélé que 46 % des Roms et des gens du voyage interrogés vivent dans des logements surpeuplés <sup>17</sup>. Par ailleurs, environ 1 personne interrogée sur 10 a déclaré ne pas avoir accès à l'eau du robinet, à une douche ou à des toilettes à l'intérieur de son logement. Cette proportion était plus élevée chez les personnes vivant dans des caravanes ou des habitations mobiles.

37. D'après des données récentes sur les objectifs de développement durable, près d'un locataire à faible revenu sur trois dans les pays de l'OCDE consacre plus de 40 % de ses revenus au logement <sup>18</sup>. Au cours des deux dernières décennies, les prix des logements dans la région de l'OCDE ont augmenté trois fois plus vite que les revenus <sup>19</sup>. Le coût du logement a augmenté le plus dans les grandes villes et a particulièrement touché certains groupes tels que les jeunes, les personnes âgées et les familles nombreuses avec enfants, qui sont contraints de vivre dans des logements surpeuplés et mal isolés entraînant des factures de services publics inabordables. Même avant la pandémie de COVID-19, dans certaines capitales où le marché du logement est particulièrement tendu, le loyer moyen d'un appartement de trois pièces représentait plus de 100 % du revenu médian d'une personne âgée de 18 à 24 ans <sup>20</sup>.

38. D'après la Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri (FEANTSA) et la Fondation Abbé Pierre <sup>21</sup>, si des politiques de prévention visant spécifiquement à lutter contre l'exclusion massive des jeunes ne sont pas rapidement mises en place dans la région européenne, l'incidence sur le sans-abrisme pourrait être considérable.

39. La région de la Commission économique pour l'Europe a connu un manque d'investissement accru dans le logement social qui est estimé à 57 milliards d'euros chaque année pour l'Union européenne. Les gouvernements privilégient les mesures d'incitation à l'intention des promoteurs privés, tandis que l'aide au logement pour les ménages à faibles revenus prend de plus en plus la forme de prestations sociales <sup>22</sup>.

40. La marchandisation du logement et la domination croissante des marchés financiers dans le secteur du logement inquiètent. Des recherches récentes ont confirmé l'hypothèse selon laquelle la financiarisation du secteur du logement a une incidence négative sur l'accessibilité des logements <sup>23</sup>. Du point de vue des décideurs, il a été souligné que les politiques jouent un rôle important dans le degré de financiarisation potentiel ou réel du logement <sup>24</sup>.

41. Actuellement, les ménages à revenus faibles et moyens du monde entier consacrent une part plus importante que jamais de leurs revenus aux dépenses de logement, dont une grande partie est formée par le coût des services publics de distribution. Ainsi, en 2019, 6,9 % de l'ensemble des habitants de l'Union européenne n'étaient pas en mesure de chauffer convenablement leur logement, cette proportion montant à 18,2 % parmi les personnes touchées par la pauvreté de revenu <sup>25</sup>.

42. Afin de relever ce défi, l'Union européenne a lancé en octobre 2020 une stratégie et un plan d'action pour une vague de rénovations qui visent à rénover et améliorer le parc immobilier. Dans le même temps, il est indispensable que des solutions novatrices pour améliorer la performance climatique et énergétique des habitations soient mises en œuvre sans faire peser une charge financière insoutenable sur les populations les plus vulnérables.

<sup>15</sup> Voir [https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Migrant\\_integration\\_statistics\\_-\\_housing](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Migrant_integration_statistics_-_housing) (en anglais uniquement).

<sup>16</sup> Voir <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/income-and-living-conditions/data/database>.

<sup>17</sup> Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, *Roms et gens du voyage dans six pays* (2020).

<sup>18</sup> OCDE, *Pierre par pierre : bâtir de meilleures politiques du logement* (2021).

<sup>19</sup> Ibid., *Sous pression : la classe moyenne en perte de vitesse* (2019).

<sup>20</sup> À Amsterdam, le loyer moyen était de 1 675 euros, tandis que le revenu médian était de 1 605 euros ; à Helsinki, le loyer moyen était de 1 398 euros alors que le revenu médian était de 1 363 euros ; à Lisbonne, le loyer moyen était de 1 105 euros, alors que le revenu médian était de 910 euros.

<sup>21</sup> *Sixième regard sur le mal-logement en Europe 2021* (2021).

<sup>22</sup> Voir [www.europarl.europa.eu/doceo/document/EMPL-PR-653984\\_FR.pdf](http://www.europarl.europa.eu/doceo/document/EMPL-PR-653984_FR.pdf).

<sup>23</sup> Centre commun de recherche de la Commission européenne, *Who owns the city? Exploratory Research Activity on the Financialization of Housing in EU Cities* (Qui possède la ville ? Recherche exploratoire sur la financiarisation du logement dans les villes de l'Union européenne) (2020), p. 6 et 83 (en anglais uniquement).

<sup>24</sup> Ibid., p. 12 et 84.

<sup>25</sup> Eurostat, *Sustainable Development in the European Union* (Le développement durable dans l'Union européenne), p. 63 (en anglais uniquement).

## C. Priorités stratégiques

43. La principale priorité en matière de politique du logement dans la région de la Commission économique pour l'Europe est liée à la crise actuelle de l'accessibilité, qui est exacerbée depuis 2020 par la pandémie de COVID-19. Parmi les facteurs sous-jacents, on compte la stagnation des salaires et l'augmentation des niveaux de chômage et de pauvreté, qui s'accompagnent de l'augmentation des prix des logements et de la diminution proportionnelle des logements sociaux disponibles.

44. Afin de réformer les systèmes de logement, il importe de comprendre les facteurs d'inaccessibilité et d'exclusion, qui peuvent varier considérablement. Il conviendrait de renforcer la collecte de données en vue de l'élaboration de politiques coordonnées et fondées sur des données probantes, les outils d'élaboration devant être conçus et adaptés en fonction des contextes locaux et de processus causaux souvent très complexes. Il est essentiel de coordonner les politiques entre les pays, ainsi qu'entre les différents niveaux de gouvernement et entre les autres parties prenantes.

45. Les administrations ont non seulement besoin d'outils adaptés pour l'élaboration des politiques mais doivent également disposer de capacités leur permettant de les mettre en œuvre efficacement, de les évaluer et de les adapter. Il faut pour cela réunir un pouvoir législatif et un appui politique, ainsi que des ressources financières, une expertise administrative et l'engagement des parties prenantes à atteindre les objectifs convenus.

46. Des réformes d'orientation sont indispensables pour répondre aux tendances telles que le vieillissement de la population, la progression des plateformes en ligne de locations de courte durée, l'évolution des préférences et des comportements par suite du passage au télétravail, la réduction de l'empreinte carbone dans le secteur de la construction, l'amélioration de l'efficacité énergétique du parc immobilier existant, la marchandisation du logement et la réduction des investissements publics.

47. Le droit à un logement suffisant ne doit pas être considéré comme un concept unidimensionnel. Au contraire, il comporte de multiples dimensions relevant, entre autres, de la sécurité d'occupation, du caractère suffisant du logement, de l'égalité devant la loi et de la non-discrimination. Un logement ne se résume pas à la présence de quatre murs et d'un toit, mais suppose également la prise en compte d'un entrelacement de notions comprenant l'adéquation, la santé, la sécurité et la loi. Le droit à un logement suffisant doit être pris en compte de manière cohérente et systématique dans les rapports soumis par les États membres de la Commission économique pour l'Europe au titre de l'examen périodique universel.

## D. Orientations et assistance technique fournies par ONU-Habitat

48. ONU-Habitat coordonne, conjointement avec la Commission économique pour l'Europe et le réseau Housing Europe (Fédération européenne du logement public, coopératif et social), l'initiative Housing2030 visant à promouvoir les logements abordables en Europe<sup>26</sup>. Housing2030 rassemble des experts du secteur du logement dans plus de 56 pays et quelque 43 000 fournisseurs de logements abordables et promoteurs immobiliers. Dans le cadre de cette initiative, une boîte à outils normative a été élaborée à l'intention des décideurs, dans laquelle sont mises en évidence les bonnes pratiques en matière de gestion des terres, de durabilité environnementale, de financement du logement et de gouvernance, en vue de promouvoir les logements abordables. Les travaux préparatoires menés pour élaborer la boîte à outils ont influencé le plan d'action de la Commission pour la région concernant la promotion des logements durables dans le cadre des plans de relèvement et de reconstruction après la pandémie de COVID-19.

49. Durant les années 2020 et 2021, ONU-Habitat a été sollicité par différents acteurs du secteur du logement, y compris l'entreprise IKEA, la Banque européenne d'investissement et l'organisme chargé de la gestion locative des logements municipaux à Lisbonne<sup>27</sup>, pour contribuer à leurs stratégies concernant la manière de promouvoir des logements durables et abordables dans le contexte de défis et de priorités en évolution.

50. ONU-Habitat, en partenariat avec la Commission économique pour l'Europe, fournit une assistance technique au Gouvernement bulgare pour formuler et mettre en œuvre des politiques de logement participatives et fondées sur des données probantes qui répondent aux priorités nationales convenues<sup>28</sup>. Cette assistance technique est financée par le Compte de l'ONU pour le développement

<sup>26</sup> Voir [www.housing2030.org/](http://www.housing2030.org/).

<sup>27</sup> Voir [GEBALIS - Gestão dos Bairros Municipais de Lisboa, E.E.M. - ePortugal.gov.pt](https://www.gob.pt/pt/gestao-dos-bairros-municipais-de-lisboa).

<sup>28</sup> À savoir, la vétusté et le manque d'entretien du parc immobilier, qui appelle des réparations et la rénovation du système ; la consommation énergétique élevée du parc existant ; le manque de logements sociaux garantissant

et fait suite à un précédent projet pilote sur l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes en matière de logements durables et d'urbanisation, qui a été mis en œuvre dans quatre pays : Albanie, Géorgie, Kirghizistan et Ukraine.

51. ONU-Habitat fournit un appui technique pour les préparatifs du premier forum international de l'Union internationale des architectes sur la suppression des obstacles au logement abordable, qui se tiendra à Madrid en mai 2022.

52. Les activités normatives menées par ONU-Habitat en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales ont également contribué à établir un lien clair entre les logements abordables et la prévention du sans-abrisme. Dans la première résolution des organes de l'ONU sur la question, le Conseil économique et social a constaté que le sans-abrisme est un problème complexe qui nécessite l'adoption d'une approche multisectorielle et des réponses intégrées et a reconnu qu'il constitue une violation de la dignité humaine et peut être un obstacle à l'exercice de tous les droits de la personne<sup>29</sup>. Par ailleurs, le Conseil a encouragé les pouvoirs publics aux échelles nationale et locale à améliorer l'accès à un logement abordable au moyen de politiques du logement intégrées et de mesures de protection sociale et a demandé aux États Membres de collecter des données démographiques sur le sans-abrisme et d'harmoniser la mesure et la collecte des données sur le sans-abrisme, afin de permettre l'élaboration de politiques nationales et mondiales<sup>30</sup>.

53. En janvier 2021, par suite de cette résolution, le Parlement européen a demandé à l'Union européenne et à ses États membres de mettre fin au sans-abrisme dans l'Union européenne d'ici à 2030 et d'en faire un objectif à l'échelle de l'Union européenne<sup>31</sup>.

## E. Voie à suivre

54. L'expérience acquise par ONU-Habitat et son analyse des difficultés persistantes dans la région de la Commission économique pour l'Europe ont montré qu'il faut établir un mécanisme plus clair pour coordonner les efforts de toutes les parties prenantes du secteur du logement et, en particulier, pour combler les lacunes dans les connaissances, renforcer les capacités et tester des approches novatrices sur le terrain. ONU-Habitat, en collaboration avec la Commission économique pour l'Europe, développe actuellement une plateforme visant à renforcer les capacités des acteurs européens du logement.

55. Pour veiller à l'efficacité des dispositifs de suivi et d'application du principe de responsabilité, ONU-Habitat promeut une meilleure communication d'informations sur les objectifs de développement durable et les indicateurs relatifs à la terre et au logement, ainsi que la prise en compte systématique des droits relatifs à la terre et au logement dans le processus d'examen périodique universel des États membres de la Commission économique pour l'Europe.

56. L'avenir des politiques et investissements en matière de logement dans la région suppose le traitement en priorité des objectifs suivants :

a) Éliminer le sans-abrisme dans les plus brefs délais. Une première étape consisterait à harmoniser les définitions et mesures utilisées par l'Union européenne et par l'initiative mondiale pour les données sur le sans-abrisme lancée par ONU-Habitat en partenariat avec l'Institute of Global Homelessness<sup>32</sup> ;

b) Enrichir et améliorer les données sur le droit au logement et l'accessibilité financière. L'indicateur mondial de la cible 11.1 des objectifs de développement durable (Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats) ne permettant pas pleinement de collecter des données concernant l'ensemble des dimensions relatives à l'adéquation du logement et aux services de base, il est recommandé

---

un accès au logement aux personnes handicapées ; le manque de mécanismes de financement pour les personnes à faibles revenus ; les questions relatives aux besoins des jeunes en matière de subsistance en Bulgarie.

<sup>29</sup> Résolution 2020/7, par. 4 et 9.

<sup>30</sup> Ibid., par. 12 et 16.

<sup>31</sup> <https://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=24120&langId=en> (en anglais uniquement).

<sup>32</sup> L'initiative vise à réunir des entités des Nations Unies (telles que l'Organisation internationale du Travail, le Département des affaires économiques et sociales et la Commission de statistique), des organisations de la société civile (telles que la FEANTSA et la Fondation Abbé Pierre) et des organisations internationales (telles que l'OCDE), afin de mettre au point des indicateurs et des méthodes de collecte de données standard à l'échelle mondiale sur le sans-abrisme qui permettront de dénombrer la population mondiale de personnes sans-abri.

d'inclure des données sur le taux de surcharge du coût du logement dans les rapports nationaux volontaires sur la mise en œuvre de la cible 11.1 ;

c) Lutter contre la discrimination et assurer l'égalité. Pour lutter contre les inégalités, il faut fournir un appui ciblé aux personnes vulnérables, en particulier les femmes, les personnes handicapées, les personnes âgées, les populations autochtones, les migrants et les réfugiés. Il est essentiel de relier les politiques du logement aux stratégies de lutte contre la pauvreté et les inégalités ainsi qu'aux mesures de sécurité sociale par le biais de la coopération internationale, ONU-Habitat étant bien placé pour faciliter cette dernière, afin de mettre un terme à la marginalisation croissante de certains groupes qu'entraînent les politiques appliquées ;

d) Prévenir les expulsions forcées. ONU-Habitat souligne que les États membres de la Commission économique pour l'Europe ont la responsabilité d'interdire les expulsions forcées et de veiller à ce que les expulsions soient menées conformément aux normes internationales, aux obligations des États au titre du droit international des droits de l'homme et à leurs engagements au titre d'instruments connexes, tels que la Charte sociale européenne révisée du Conseil de l'Europe et la Charte de Genève sur le logement durable ;

e) Lutter contre la financiarisation du logement. Dans les lignes directrices de 2020 relatives à la réalisation du droit à un logement convenable, il est avancé que l'actuelle crise mondiale du logement tient à la montée des inégalités socioéconomiques, à la financiarisation à grande échelle du logement et des biens fonciers et à des systèmes de logement non durables<sup>33</sup>. Les investissements futurs dans les politiques du logement devront continuer à remettre en question la marchandisation du logement ;

f) Lutter contre l'incidence des changements climatiques sur le droit au logement, ce qui constitue une nouvelle priorité pour ONU-Habitat.

## **IV. Travaux sur les migrations et les déplacements, y compris le programme phare « Villes inclusives – renforcer les effets positifs des migrations urbaines » et les opérations sur le terrain**

### **A. Contexte**

57. Aujourd'hui, un septième des habitants de la planète sont des migrants<sup>34</sup>. Le monde assiste à une tendance croissante à la migration irrégulière. Les déplacements forcés, qui sont principalement déclenchés par les conflits et la violence, ainsi que par les changements climatiques et les catastrophes naturelles, sont en augmentation. La migration et l'urbanisation sont des processus souvent liés. Étant donné le nombre croissant de personnes se déplaçant vers les villes à la recherche d'une vie meilleure et de perspectives d'emploi, la migration continuera à être l'un des principaux moteurs de l'urbanisation.

58. Le mandat d'ONU-Habitat est axé sur l'urbanisation durable, y compris dans les contextes fragiles et les pays touchés par des crises, et le Programme mène de longue date des travaux opérationnels dans ces contextes, dans des pays tels que l'Afghanistan, l'Iraq, le Liban et la Somalie. Ces travaux apportent une valeur ajoutée concrète aux résultats collectifs visés par l'ensemble du système des Nations Unies dans le cadre de l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix.

59. Dans son plan stratégique pour la période 2020–2023, ONU-Habitat a, pour la première fois, établi clairement qu'il visait à faire progresser l'urbanisation durable en tant que moteur du développement et de la paix, afin d'améliorer les conditions de vie de tous. Par ailleurs, l'un de ses domaines de changement s'intitule « Prévention et gestion efficaces des crises urbaines ».

60. Depuis juin 2021, ONU-Habitat est considéré comme adhérant à la recommandation sur l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix élaborée par le Comité d'aide au développement de l'OCDE<sup>35</sup>, en reconnaissance de son engagement concret envers les principes qui y sont énoncés. ONU-Habitat a déployé des efforts constants pour mettre en œuvre la recommandation par le biais de ses travaux sur les terres et les conflits, en gérant les déplacements

<sup>33</sup> A/HRC/43/43.

<sup>34</sup> Forum économique mondial, *Migration and Its Impact on Cities* (La migration et son incidence sur les villes) (octobre 2017), p. 14.

<sup>35</sup> Voir <https://legalinstruments.oecd.org/public/doc/643/643.fr.pdf>.

urbains et les migrations et en appuyant le relèvement et la reconstruction durables dans des situations d'urgence complexes et après des catastrophes naturelles.

61. La présente section met en évidence les progrès réalisés dans les domaines de travail susmentionnés et énonce les moyens par lesquels ONU-Habitat peut, en tirant parti de ses synergies normatives et opérationnelles, contribuer efficacement aux efforts déployés à l'échelle du système des Nations Unies en ce qui concerne l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix. Elle souligne également la manière dont l'appui normatif et opérationnel renforcé fourni par ONU-Habitat peut contribuer à établir des partenariats stratégiques solides et à obtenir des succès dans les situations de crise en s'engageant plus efficacement dans la gestion des connaissances, l'orientation des politiques et les activités de sensibilisation au sein des réseaux mondiaux et régionaux, par exemple concernant les solutions durables aux déplacements forcés par le biais du Plan d'action pour faire progresser la prévention, la protection et les solutions pour les personnes déplacées dans leur propre pays (2018-2020), de l'Alliance mondiale pour le savoir sur les migrations et le développement de la Banque mondiale, du Réseau des Nations Unies sur les migrations, du Forum mondial sur la migration et le développement, du Comité permanent interorganisations, du Groupe mondial de la protection, de l'Alliance mondiale contre les crises en milieu urbain, du Mayors Migration Council et de la coalition thématique dans la région de l'Asie et du Pacifique sur les personnes, la mobilité et l'urbanisation.

## **B. Renforcement du cadre normatif et des outils**

62. L'inclusion dans le plan stratégique pour la période 2020–2023 du domaine de changement relatif à la prévention et la gestion efficaces des crises urbaines permet l'élaboration d'un cadre normatif et d'outils plus adaptés, en complément de la vaste expérience opérationnelle d'ONU-Habitat dans ce domaine. Cette approche renforce à son tour la boucle d'échange constructive entre les éléments de production de connaissances et de conseil opérationnel et technique d'ONU-Habitat.

63. Des orientations normatives sur l'urbanisme intégré dans des contextes de crise prolongée, sur la prévention des expulsions forcées et les évaluations de l'incidence des expulsions et sur les solutions durables pour les populations déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les communautés vulnérables dans les villes ont déjà été ajoutées au catalogue de services d'ONU-Habitat. Les outils de mise en œuvre existants sont en cours de perfectionnement sur la base des enseignements tirés d'expériences opérationnelles.

### **1. Cadres de relèvement urbain**

64. Un domaine clef dans lequel la boîte à outils normative est en cours de renforcement est celui des cadres de relèvement urbain, qui s'appuient sur les travaux menés en Iraq, au Liban et en République arabe syrienne. Le cadre de relèvement urbain pour les pays touchés par les conflits est institutionnel et stratégique, s'accompagne d'une programmation connexe et est conçu pour appuyer un relèvement urbain résilient à grande échelle et faciliter le renouvellement du contrat social pour la paix. Cette approche a été élaborée par ONU-Habitat en réponse aux considérables lacunes constatées dans les capacités du système international à traiter les conséquences des conflits dans les environnements urbains et à appuyer la mise en œuvre de l'analyse fournie par les outils de profilage urbain. Elle est essentielle pour accélérer l'obtention de résultats collectifs qui transcendent l'articulation traditionnelle entre action humanitaire, développement et recherche de la paix et vient compléter les cadres nationaux de relèvement déjà élaborés conjointement par la Banque mondiale, l'Union européenne et l'ONU, lesquels sont axés sur la mise en œuvre d'évaluations des besoins en situations postconflituelles.

65. L'approche contenue dans les cadres de relèvement urbain comprend actuellement cinq grands objectifs : a) renforcer les institutions afin qu'elles puissent orienter le relèvement urbain à grande échelle ; b) élaborer des méthodes de programmation et de financement multisectorielles pouvant être transposées à grande échelle ; c) tenir compte de la résilience dans toutes les interventions (conformément à l'objectif de reconstruire en mieux) ; d) lutter contre les causes profondes des conflits et améliorer la gouvernance urbaine ; e) faciliter la transition d'une intervention purement humanitaire vers une action comprenant également le relèvement et l'urbanisation durable, ainsi que la réalisation des objectifs de développement durable.

66. Le Bureau régional d'ONU-Habitat pour les États arabes poursuit la mise au point de l'approche du cadre de relèvement urbain en appuyant un consortium créé par suite des explosions survenues à Beyrouth au cours de l'été 2020. Parallèlement, le Bureau régional applique les données et les connaissances recueillies dans le cadre du profilage urbain de huit villes yéménites en vue de la conception de programmes. Actuellement, ONU-Habitat applique également son expérience en

matière de cadres de relèvement urbain en vue de l'élaboration d'un programme mondial venant compléter les approches utilisées dans la collaboration entre la Banque mondiale, l'Union européenne et l'ONU.

## 2. Groupe de haut niveau chargé de la question des déplacements internes

67. Faisant fond sur son expérience en matière de gestion des déplacements urbains, ONU-Habitat a appuyé le Groupe de haut niveau chargé de la question des déplacements internes, créé par le Secrétaire général, en s'intéressant notamment aux dimensions urbaines et locales des déplacements internes. En collaboration avec l'Institut international pour l'environnement et le développement et le Joint Internally Displaced Person Profiling Service (service conjoint pour le profilage des déplacés internes), il a élaboré un document à l'intention du Groupe et aidé à organiser une série de consultations entre les membres du Groupe et des autorités locales touchées par des déplacements de populations au Burkina Faso, en Colombie, au Honduras, en Iraq, en Somalie et en Ukraine. Les résultats ont été examinés dans le cadre d'une table ronde mondiale en ligne tenue le 19 avril 2021 et consignés dans un rapport intitulé « Internal displacement in an increasingly urbanized world<sup>36</sup> » (les déplacements internes dans un monde de plus en plus urbanisé).

68. Les principales conclusions de la série de consultations du Groupe peuvent se résumer comme suit :

- a) Les acteurs internationaux ont besoin de nouvelles façons de penser la dynamique des déplacements internes urbains au niveau municipal ;
- b) Un renforcement des capacités et une assistance technique adaptés aux besoins des autorités municipales devraient être systématiquement intégrés aux programmes humanitaires et aux programmes de développement et de consolidation de la paix ;
- c) Les modalités de financement international doivent s'adapter aux contextes complexes et fluides des crises de déplacement urbain, et non l'inverse ;
- d) L'appui financier aux collectivités locales est indispensable pour élargir l'accès aux services de base et aux infrastructures, en adéquation avec la croissance démographique, sous forme de transferts budgétaires renforcés des gouvernements ou de subventions directes.

## C. Transposition à grande échelle des programmes dans les sous-régions et pays prioritaires

69. ONU-Habitat continue d'axer ses efforts d'élaboration de programmes sur les sous-régions et les pays dans lesquels il peut apporter une valeur ajoutée appréciable aux efforts de l'ensemble du système des Nations Unies. Par exemple, il a contribué à l'intervention de l'ONU pour faire face à la crise des réfugiés en République bolivarienne du Venezuela, à la crise des réfugiés syriens au Liban et en Turquie et à la crise des personnes déplacées dans le Sahel. La présente section souligne l'utilité de ses stratégies opérationnelles au Burkina Faso et en République bolivarienne du Venezuela.

### 1. Appui opérationnel dans le cadre de la crise des réfugiés en République bolivarienne du Venezuela

70. En raison d'une crise politique et économique prolongée en République bolivarienne du Venezuela, 5,6 millions de personnes ont fui le pays depuis 2015, dont 4,6 millions vers des villes de pays voisins, provoquant une crise humanitaire d'ampleur régionale. Les plus vulnérables des réfugiés ont tendance à s'installer dans des périphéries urbaines qui ne peuvent pas fournir de logements, d'infrastructures ou de services de base adaptés. À la recherche d'un environnement urbain abordable et informel, ainsi propice à leur survie, les migrants les plus vulnérables finissent par compromettre leur accès à divers droits, services et possibilités dans leur nouvelle ville.

71. Le projet Inclusive Cities, Communities of Solidarity (villes inclusives, communautés solidaires) rassemble les connaissances et l'expérience uniques d'ONU-Habitat, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) dans le but de réduire la vulnérabilité des réfugiés, des migrants et des communautés d'accueil et de promouvoir leur intégration socioéconomique et territoriale dans les zones urbaines<sup>37</sup>.

<sup>36</sup> Voir [www.un.org/internal-displacement-panel/sites/www.un.org.internal-displacement-panel/files/synthesis\\_report\\_urbaninternaldisplacement.pdf](http://www.un.org/internal-displacement-panel/sites/www.un.org.internal-displacement-panel/files/synthesis_report_urbaninternaldisplacement.pdf) (en anglais uniquement).

<sup>37</sup> Voir <https://en.ciudadesincluyentes.org/>.

72. Partant de l'hypothèse que la migration peut contribuer de manière notable à la prospérité d'une ville, le projet sur les villes inclusives et les communautés solidaires vise à permettre une intégration efficace au moyen d'une perspective à moyen et long terme axée sur l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix. Une telle approche cible à la fois les facteurs socioéconomiques et spatiaux de l'inclusion. Des profils de mobilité humaine et des recommandations claires sont élaborés afin d'éclairer l'élaboration de politiques et de plans urbains fondés sur des données probantes et tenant compte des questions liées à l'intégration des réfugiés et autres migrants. Chaque profil s'accompagne d'un marqueur d'inclusion urbaine, un indicateur composite mesurant le degré d'inclusion de la ville hôte en fonction de cinq dimensions : a) le logement, les infrastructures et les services ; b) l'emploi et les possibilités économiques ; c) la santé et le bien-être ; d) l'éducation, la diversité et la culture ; e) l'espace public, la sécurité et le dynamisme urbain. Le marqueur génère des cartes numériques qui aident à visualiser les concentrations spatiales de lacunes en matière d'inclusion, ce qui permet une intervention territoriale plus ciblée.

73. De telles évaluations orientent la formulation des plans d'intervention territoriale à l'échelle des quartiers. Il s'agit notamment a) d'une proposition de plan de base physique pour orienter les interventions améliorant les conditions de vie et favorisant l'intégration, conformément aux plans de la ville et b) d'un portefeuille de mesures à l'échelle de la ville élaborées conjointement avec la communauté, conformes aux besoins et aux aspirations des résidents locaux et tenant compte des différents niveaux d'accès aux droits, aux services et aux débouchés pour les réfugiés et autres migrants, ainsi que pour les autres groupes vulnérables.

74. Le projet sur les villes inclusives et les communautés solidaires est à la fois axé sur le renforcement des capacités des institutions publiques et des acteurs privés et communautaires et sur l'amélioration des mécanismes interinstitutionnels et de la coordination à plusieurs niveaux dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques d'intégration, favorisant ainsi la responsabilité et la transparence. En adoptant des méthodes participatives et axées sur le lieu, le projet encourage l'engagement civique, le dialogue interculturel et la gouvernance urbaine inclusive en tant que plateformes puissantes de lutte contre la xénophobie et de promotion de la cohésion sociale et de la coexistence pacifique.

## 2. Appui opérationnel dans le cadre de la crise de déplacement interne au Burkina Faso

75. Le Burkina Faso connaît une crise de déplacement interne de grande ampleur, qui en juillet 2021 touchait plus de 1,3 million de personnes. La détérioration des conditions de sécurité, de fréquentes attaques et incidents ayant touché les régions du nord du pays, a poussé de nombreuses personnes déplacées à l'intérieur du pays à chercher refuge dans les zones urbaines. Les petites et moyennes agglomérations ont ainsi vu leur population doubler, voire tripler, ce qui a entraîné une augmentation considérable du nombre de personnes exposées à des conditions de vie non planifiées et inadaptées et souffrant d'un accès limité ou inexistant à des services tels que l'eau, l'électricité, l'éducation et la santé. L'intensification de la concurrence pour les logements, les terres et les services menace la cohésion sociale entre les communautés d'accueil et les personnes déplacées.

76. ONU-Habitat met actuellement en œuvre un projet financé par l'Union européenne dans quatre villes du Burkina Faso qui aidera les autorités locales à trouver des solutions durables pour les personnes en situation de déplacement interne dans les zones urbaines. Alors que la crise sécuritaire actuelle a accéléré l'urbanisation au Burkina Faso, les données mondiales montrent que de nombreuses personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ne retourneront pas dans leur région d'origine.

77. Dans les situations prolongées telles que celle du Burkina Faso, les solutions durables doivent être fortement axées sur l'inclusion sociale et économique des personnes déplacées dans les zones urbaines où elles ont fui. Bien que l'aide humanitaire soit requise de toute urgence pour répondre aux besoins en matière d'abri, d'eau et de nourriture, les approches de développement doivent veiller à ce que l'augmentation rapide de la population urbaine n'entraîne pas une aggravation des inégalités et une vulnérabilité à long terme. Le projet d'ONU-Habitat en cours de mise en œuvre dans les villes de Kaya, de Dori, de Kongoussi et de Tougouri met fortement l'accent sur le renforcement des capacités des acteurs locaux qui doivent non seulement assurer les premières interventions d'urgence, mais aussi fournir des services et un cadre de vie adapté à des populations croissantes et favoriser la cohésion sociale entre les communautés d'accueil et les personnes déplacées, afin de réduire le risque de conflit prolongé.

78. La première mesure prise dans le cadre du projet a été de mettre en place des organes de décision locaux appelés « cellules municipales de résilience urbaine », qui sont dirigés par des maires, des représentants locaux de différents services publics (y compris les services sociaux, l'éducation,

la santé, l'eau et l'électricité) et des représentants des communautés d'accueil et des personnes déplacées, ainsi que des intervenants humanitaires pour une meilleure coordination.

79. Après avoir collecté conjointement des données sur les services existants, les participants au projet ont entrepris un renforcement des capacités concernant les processus de planification urbaine inclusive et intégrée en vue d'une résilience accrue dans les zones urbaines. De nouvelles activités de planification des quartiers visant à prendre en charge les personnes en situation de vulnérabilité et fondées sur les besoins propres au contexte de chaque ville ont placé les cellules municipales au cœur du processus de prise de décisions. Les activités pilotes menées dans les quatre villes permettront de construire 500 nouveaux logements, d'agrandir les écoles et les établissements sanitaires et d'améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement, au profit des communautés d'accueil et des personnes déplacées. Un renforcement supplémentaire des capacités des acteurs locaux et des communautés permettra d'accroître les connaissances en matière de réduction de l'impact environnemental d'une croissance urbaine rapide, ainsi que de fournir une première incitation à l'inclusion économique des personnes déplacées.

80. ONU-Habitat accorde une grande importance à la participation des bénéficiaires et des acteurs locaux à toutes les phases de l'élaboration de solutions durables. Tout d'abord, une collecte de données spatiales intersectorielles est entreprise pour comprendre les risques de tensions entre les groupes communautaires et les inégalités au sein des villes. Ensuite, une discussion commune est organisée pour définir les priorités, ce qui conduit à l'élaboration de solutions intégrées concernant différents droits humains, y compris les droits à un logement suffisant et à une éducation, et la création d'environnement porteurs de possibilités économiques. Dans un contexte tel que celui du Burkina Faso, où le taux d'urbanisation global est encore faible, il est crucial d'envisager des stratégies permettant un développement urbain durable dès les premières mesures de gestion de la crise.

#### **D. Voie à suivre**

81. Le programme phare « Villes inclusives – renforcer les effets positifs des migrations urbaines », permet une prise en compte renforcée des activités opérationnelles et normatives d'ONU-Habitat. Il s'agit d'un programme mondial visant à transposer à grande échelle les travaux sur les migrations et les déplacements et à en accroître l'incidence. Le programme consiste à mettre l'accent sur des solutions durables pour les migrants, les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en maximisant la contribution positive qu'ils peuvent apporter à l'urbanisation et en veillant à la cohésion sociale avec les communautés d'accueil, tout en remédiant à leurs vulnérabilités propres et en répondant à leurs besoins en matière de protection.

82. En tant que programme mondial, il permettra d'atteindre les objectifs suivants :

- a) Comblent les lacunes en matière de connaissances et de données sur les migrations et les déplacements (tendances et facteurs) et leur incidence sur les modèles d'urbanisation et les villes ;
- b) Renforcer le cadre normatif et les outils d'ONU-Habitat, afin d'orienter les pays dans la gestion des migrations urbaines ;
- c) Renforcer l'élaboration de programmes dans les sous-régions et les pays prioritaires les plus touchés par les migrations urbaines et mobiliser de vastes partenariats ;
- d) Veiller à une mobilisation plus forte au sein des mécanismes mondiaux et régionaux visant à mettre en œuvre le pacte mondial sur les réfugiés et le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

83. Afin d'intensifier sa stratégie, ONU-Habitat envisage d'adopter une approche axée sur les quatre pistes suivantes :

- a) Une piste concernant les données et la recherche, afin d'établir des partenariats stratégiques pour recenser les lacunes en matière de connaissances et de données qu'ONU-Habitat pourrait contribuer à combler, par exemple en tenant systématiquement compte de la migration urbaine dans le Cadre mondial de suivi urbain récemment établi ;
- b) Une piste normative, afin de renforcer les capacités normatives et de contribuer aux efforts menés par le HCR, l'OIM et d'autres ;
- c) Une piste concernant l'appui à l'élaboration de programmes, afin de renforcer les capacités d'élaboration de programmes susceptibles d'être déployés pour dynamiser et appuyer les activités régionales, nationales et multinationales en matière de migration et de déplacement et fournir des conseils techniques et des services de plaidoyer ;



---

d) Une piste concernant la création de réseaux et de partenariats, afin d'investir dans le renforcement et l'élargissement des partenariats en matière de migration urbaine et de déplacement par le biais de plateformes de dialogue nationales, régionales et mondiales et d'établir des partenariats au sein du système des Nations Unies et avec les villes et les organisations de la société civile.

## V. Conclusion

84. Les cas présentés dans le présent rapport mettent en lumière certains points forts de la stratégie d'ONU-Habitat, qui consiste à appliquer systématiquement les nouvelles connaissances normatives et techniques pour relever les défis de développement à long terme et plus immédiats que rencontrent les États membres. La stratégie alimente également les échanges de connaissances, les innovations et les bonnes pratiques de la communauté mondiale du développement.

85. Les cas présentés montrent que l'approche d'ONU-Habitat tire parti des objectifs fondés sur les droits universels en vue de mener un travail d'élaboration de normes à long terme. Ce faisant, ONU-Habitat élabore des outils de pointe et en tire des enseignements pour élargir la mise en œuvre de projets sur le terrain dans un large éventail de contextes de développement, en collaboration avec des gouvernements, des communautés et d'autres partenaires clefs. Guidées par le plan stratégique pour la période 2020–2023, en particulier les domaines de changement, ces approches multipartenaires de plus en plus intégrées sur le plan thématique permettent à ONU-Habitat de prendre le pouls des perspectives d'urbanisation et défis de durabilité en évolution.

---